



3. PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} CONGRÈS DE LA FIQP

FIQP-A21-C-I-D3

NOS **CONVICTIONS**
L'ADN DE NOS **ACTIONS**

2^e CONGRÈS
7, 9 ET 10 JUIN 2021

fiqp

FIQ | SECTEUR PRIVÉ



PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} CONGRÈS DE LA FIQP

29 novembre 2017

RESPONSABLE POLITIQUE

Sonia Mancier

RÉDACTION ET SECRÉTARIAT

Diane T. Brousseau



FIQ | SECTEUR PRIVÉ

PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION INTERPROFESSIONNELLE DE LA SANTÉ DU QUÉBEC | SECTEUR PRIVÉ (FIQP) TENU LE 29 NOVEMBRE 2017 AU CENTRE DE CONGRÈS ET D'EXPOSITION DE LEVIS.

LE MERCREDI 29 NOVEMBRE 2017

1. MOT D'OUVERTURE

Madame Sonia Mancier, membre du comité exécutif provisoire de la FIQ | Secteur privé (FIQP) procède à l'ouverture du 1^{er} congrès à 16 h 50 et s'adresse à la délégation.

La FIQ | Secteur privé (FIQP) a rêvé grand, elle a été audacieuse et elle s'est fait confiance. Cette nouvelle fédération se consacrera à faire rayonner les besoins et les revendications des professionnelles en soins œuvrant dans les milieux de soins des établissements privés conventionnés et des établissements privés, soit hors des structures des CISSS et des CIUSSS. La FIQ a la grosseur, la FIQP a l'agilité – la FIQ a l'étendue, la FIQP a la proximité – la FIQ est nombreuse et la FIQP est audacieuse.

C'est ainsi que la FIQP commence l'écriture des premières pages d'une grande aventure. Les membres ont pris en main leur destinée et elles seront fières de ce que leur organisation sera capable de faire pour l'amélioration de la sécurité des soins et du bien-être de la population.

N'oublions pas que publique ou privée, la FIQ, c'est la FIQ.

Madame Mancier termine en souhaitant un bon congrès à toutes!

2. NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE DES DÉBATS ET DU SECRÉTARIAT D'ASSEMBLÉE

Présenté par : Madame Sonia Mancier, membre du comité exécutif provisoire de la FIQP.
Aucun document de référence.

Madame Sonia Mancier dépose la proposition **FIQP-A17-C-I-01** (Mancier-Tremblay) et appelle le vote.

Il est entendu que les déléguées qui n'avaient pas reçu leur droit de vote à l'inscription pourront voter en s'identifiant avec leur porte-nom.

FIQP-A17-C-I-01 IL EST PROPOSÉ :

« De nommer mesdames Joanne Poulin à la présidence des débats et Diane Brousseau au secrétariat d'assemblée. »

Sonia Mancier – Martine Tremblay

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Joanne Poulin agit à titre de présidente des débats et madame Sara Caron-Guay agit à titre d'observatrice pour une partie des débats seulement.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Présenté par : Madame Joanne Poulin, présidente des débats.

Document de référence : FIQP-A17-C-I-D1 « Ordre du jour ».

Madame Joanne Poulin fait la lecture du projet d'ordre du jour. La proposition **FIQP-A17-C-I-02** (Tremblay-Mancier) est déposée. Aucune intervention ni question n'étant soulevée, la présidente des débats appelle le vote.

FIQP-A17-C-I-02 IL EST PROPOSÉ :

« D'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants :

4. Statuts et règlements de la FIQP
 - 4.1 Concordances avec les statuts, règlements et protocole de fonctionnement du RFIQ
5. Finances
 - 5.2 Adoption de la cotisation fédérale
7. Adoption du procès-verbal du congrès de fondation des 5 et 6 octobre 2016. »

Martine Tremblay - Sonia Mancier

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

En fonctionnement, la présidente des débats demande aux déléguées de remettre, le cas échéant, leurs corrections au procès-verbal à la secrétaire d'assemblée avant le moment de son adoption.

4. STATUTS ET RÈGLEMENTS DE LA FIQP

Présenté par : Madame Sonia Mancier, membre du comité exécutif provisoire de la FIQP.

Document de référence : FIQP-A17-C-I-D3 « Statuts et règlements de la FIQP : Concordances avec les statuts, règlements et protocole de fonctionnement du RFIQ ».

Madame Sonia Mancier fait une lecture exhaustive du document D3.

À l'issue de la présentation, la proposition **FIQP-A17-C-I-13** (Mancier-Tremblay) est déposée.

Un comité plénier de 20 minutes est ouvert sur l'ensemble de la présentation suivi d'une délibérante.

Aucune intervention n'étant soulevée, la présidente des débats appelle le vote.

FIQP-A17-C-I-13 IL EST PROPOSÉ :

« D'adopter les statuts et règlements de la FIQP tels qu'amendés. »

Sonia Mancier - Martine Tremblay

FIQP-A17-C-I-03 IL EST PROPOSÉ : (amendement)

Niveau de vote 1 du document D3

Remplacer le texte par le suivant :

« La FIQP adhère à la déclaration de principes du Regroupement des FIQ qui est reproduite ci-après, incluant son préambule. »

PRÉAMBULE

Que ce soit par ses orientations ou encore par ses interventions, le Regroupement des FIQ s'engage sur le terrain des luttes syndicales, sociales et économiques à promouvoir une société qui reconnaît la primauté des droits humains sur les impératifs économiques et qui est à la recherche d'une plus grande justice sociale, d'une répartition équitable des richesses et des pouvoirs, et ce, sans affiliation à un parti politique.

En conséquence, le Regroupement des FIQ s'engage à reconnaître et à promouvoir les dispositions incluses dans la Charte québécoise des droits et libertés de la personne.

DÉCLARATION DE PRINCIPES

LE REGROUPEMENT DES FIQ

Le Regroupement des FIQ se veut une organisation syndicale qui travaille prioritairement à la défense et à la promotion des intérêts professionnels, économiques et sociaux de ses membres.

Il se veut un outil collectif de conscientisation et de pression.

UNE ORGANISATION DÉMOCRATIQUE ET ACCESSIBLE

Le Regroupement des FIQ est une organisation démocratique qui favorise, par sa structure, l'implication du plus grand nombre de membres dans les prises de décision. Il s'engage aussi par des mesures appropriées à s'assurer de l'implication des femmes aux différents paliers décisionnels.

Ses actions s'appuyant sur la mobilisation de ses membres, il s'engage donc à permettre à toutes ses membres d'avoir accès à la même qualité de vie syndicale en leur reconnaissant le droit à l'information, à l'éducation syndicale et au choix d'une structure syndicale (locale, régionale ou à sections), conditions essentielles pour garantir l'exercice du processus démocratique dans ses rangs.

UNE ORGANISATION QUI RECHERCHE L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

En matière de négociation et de relations de travail, tout en tenant compte de la spécificité de ses membres, le Regroupement des FIQ vise, par des actions, à promouvoir et à défendre fermement le droit à la négociation, le droit à des conditions de travail et de vie décentes ainsi que le droit de travailler dans un milieu sain, exempt de violence.

UNE ORGANISATION AU CŒUR DE LA SANTÉ

Intervenant privilégié dans le secteur de la santé, le Regroupement des FIQ a une responsabilité de premier ordre dans les débats entourant l'accessibilité, la gratuité, l'universalité et la qualité des services de santé.

Le Regroupement des FIQ est présent lors des débats entourant le choix à faire dans les services de santé et il se fait un devoir de dénoncer les abus de toutes sortes. Il s'engage, à cet égard, à promouvoir et à défendre le droit à la santé pour la population et le droit de soigner dans le respect et la dignité pour les professionnelles en soins infirmiers et cardiorespiratoires.

UNE ORGANISATION IMPLIQUÉE DANS LA PROMOTION DES DROITS DES FEMMES

Le Regroupement des FIQ reconnaît que l'avancement d'une société ne peut se faire sans la promotion des droits des femmes. À ce titre, il s'implique activement et en concertation avec d'autres groupes de femmes pour promouvoir et défendre ces droits et dénoncer publiquement les iniquités et les préjudices causés aux femmes. Plus particulièrement, le Regroupement des FIQ poursuit la lutte pour contrer la pauvreté et la violence, lutte déjà amorcée par le mouvement international des femmes et s'inscrivant dans un contexte qui menace les droits fondamentaux des femmes.

UNE ORGANISATION QUI LOGE À L'ENSEIGNE DE LA SOLIDARITÉ

Que ce soit à l'échelle régionale, nationale ou internationale, le Regroupement des FIQ initie et renforce la solidarité avec des groupes syndicaux, féministes et communautaires, et ce, dans le respect de ses orientations. Il s'engage également à renforcer la solidarité entre ses membres.

UNE ORGANISATION QUI RECONNAÎT SES MILITANTES

Le Regroupement reconnaît également le rôle essentiel des militantes à la réalisation de la mission de l'organisation, notamment pour leur connaissance inestimable du milieu de travail comme professionnelles en soins. Il s'engage à soutenir et à mettre en place des conditions assurant la relève pour celles qui souhaiteraient s'impliquer dans l'organisation à titre d'élues, de coordonnatrices ou de salariées.

UNE ORGANISATION RECONNAISSANTE ET RESPECTUEUSE DES SALARIÉES

Le Regroupement des FIQ reconnaît le rôle essentiel des salariées à la réalisation de la mission de l'organisation. Il s'engage à soutenir et à promouvoir l'action des salariées dans une optique d'implication et de militance, tant au niveau syndical que social. Il s'engage également à déployer les moyens nécessaires afin de développer et de favoriser l'engagement des salariées.

Sonia Mancier - Martine Tremblay

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FIQP-A17-C-I-04 IL EST PROPOSÉ : (amendement)

Niveau de vote 2 du document D3

CHAPITRE V - CONGRÈS

Article 1 - Pouvoirs

À l'alinéa 2), remplacer les mots « **trois (3)** » par « **quatre (4)**. »

Sonia Mancier - Martine Tremblay

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FIQP-A17-C-I-05 IL EST PROPOSÉ : (amendement)

Niveau de vote 3 du document D3

CHAPITRE V - CONGRÈS

Article 2 - Tenue du congrès ou du congrès extraordinaire

À l'alinéa 1), remplacer les mots « **trois (3)** » par « **quatre (4)**. »

Sonia Mancier - Martine Tremblay

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FIQP-A17-C-I-06 IL EST PROPOSÉ : (amendement)

Niveau de vote 4 du document D3

CHAPITRE V - CONGRÈS

Article 3 - Composition

À l'alinéa 1), remplacer le nombre de membres et le nombre de déléguées par :

<u>Nombre de membres</u>	<u>Nombre de déléguées</u>
0001 à 0050	1
0051 à 0100	2
0101 à 0150	3
0151 à 0250	4
0251 à 0350	5
0351 à 0500	6
0501 et plus	7

Sonia Mancier - Martine Tremblay

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FIQP-A17-C-I-07 IL EST PROPOSÉ : (amendement)

Niveau de vote 5 du document D3

CHAPITRE V - CONGRÈS

Article 6 - Droit de vote

À l'alinéa 3), ajouter le paragraphe suivant :

« Malgré ce qui précède, le nombre de votes total peut être réparti entre les déléguées inscrites dans les délais prescrits à la condition que le nombre de déléguées inscrites représente un minimum de 70 % du total de sa délégation; »

Sonia Mancier - Martine Tremblay

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FIQP-A17-C-I-08 IL EST PROPOSÉ : (amendement)

Niveau de vote 6 du document D3

CHAPITRE VI - CONSEIL FÉDÉRAL

Article 2 - Tenue du conseil fédéral ou du conseil fédéral extraordinaire

À l'alinéa 1), remplacer les mots « **une (1)** » par « **deux (2)** ».

Sonia Mancier - Martine Tremblay

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FIQP-A17-C-I-09 IL EST PROPOSÉ : (amendement)

Niveau de vote 7 du document D3

CHAPITRE VI - CONSEIL FÉDÉRAL
Article 3 - Composition

À l'alinéa 1), remplacer le nombre de membres et le nombre de déléguées par :

<u>Nombre de membres</u>	<u>Nombre de déléguées</u>
0001 à 0050	1
0051 à 0150	2
0151 à 0400	3
0401 à 0600	4
0601 et plus	5

Sonia Mancier - Martine Tremblay

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FIQP-A17-C-I-10 IL EST PROPOSÉ : (amendement)

Niveau de vote 8 du document D3

CHAPITRE VI - CONSEIL FÉDÉRAL
Article 6 - Droit de vote

À l'alinéa 3), ajouter le paragraphe suivant :

« Malgré ce qui précède, le nombre de votes total peut être réparti entre les déléguées inscrites dans les délais prescrits à la condition que le nombre de déléguées inscrites représente un minimum de 70 % du total de sa délégation; »

Sonia Mancier - Martine Tremblay

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FIQP-A17-C-I-11 IL EST PROPOSÉ : (amendement)

Niveau de vote 9 du document D3

CHAPITRE VII - COMITÉ EXÉCUTIF FÉDÉRAL
Article 1 - Pouvoirs

Après l'alinéa 12), introduire l'alinéa suivant :

« déterminer la deuxième personne siégeant au Comité exécutif national du Regroupement des FIQ. »

Sonia Mancier - Martine Tremblay

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FIQP-A17-C-I-12 IL EST PROPOSÉ : (amendement)

Niveau de vote 10 du document D3

CHAPITRE VIII - DEVOIRS ET POUVOIRS DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF FÉDÉRAL
Article 1 - Présidente

Après l'alinéa 6), introduire l'alinéa suivant :

« **siéger comme vice-présidente au Comité exécutif national du Regroupement des FIQ.** »

Sonia Mancier - Martine Tremblay

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FIQP-A17-C-I-13 IL EST PROPOSÉ :

« D'adopter les statuts et règlements de la FIQP tels qu'amendés. »

Sonia Mancier - Martine Tremblay

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. FINANCES

5.1 Prévisions budgétaires 2018

Présenté par : Mesdames Martine Tremblay et Sonia Mancier, membres du comité exécutif provisoire de la FIQP.

Document de référence : **FIQP-A17-C-I-D2** « Prévisions budgétaires 2018 ».

D'entrée de jeu, madame Sonia Mancier rappelle qu'à la suite de la mise en place de la Loi 10, la délégation avait accepté de réorganiser la FIQ avec l'arrivée des CISSS et des CIUSSS. L'ensemble des syndicats avait accepté à l'unanimité de participer à cette restructuration.

Le sentiment d'appartenance à la FIQ était si fort, que les syndicats régionaux qui se retrouvaient uniquement avec des établissements privés et privés conventionnés ont manifesté le désir de demeurer avec la FIQ. La délégation a donc créé la FIQP, une organisation qui permettra à ces établissements de maintenir leur appartenance à la FIQ, d'établir un rapport de force en plus de réaliser un objectif important, soit celui de créer une centrale (recommandation de 2014).

Comme toute nouvelle structure qui démarre, une aide financière est nécessaire pour amorcer le projet dans de bonnes conditions. Dans un premier temps, la possibilité de redonner à la FIQP une partie de la péréquation versée aux syndicats affiliés a été étudiée, mais cela affaiblirait la capacité financière déjà précaire de la FIQP et le service aux membres en serait entaché.

À l'exception des établissements privés conventionnés (EPC) qui bénéficient d'un certain nombre de libérations conventionnées, les établissements privés, quant à eux, bénéficient de peu de libérations syndicales voire aucune. Lorsque les déléguées désirent participer aux instances, c'est souvent le syndicat qui doit absorber les frais pour les libérations.

Afin de maintenir une vie syndicale acceptable dans tous les établissements, il est proposé de ne pas toucher à la péréquation et de verser à la FIQP l'équivalent du montant global de la péréquation versée aux syndicats affiliés à la FIQP, soit environ 147 000 \$.

Madame Martine Tremblay poursuit la présentation avec le document D2.

La proposition **FIQP-A17-C-I-14** (Tremblay-Mancier) est déposée.

Un comité plénier de 20 minutes est ouvert.

Madame Mancier précise que les ajustements nécessaires en ce qui a trait aux prévisions budgétaires seront apportés au fur et à mesure.

Une délibérante de 10 minutes est ouverte.

Madame Mancier utilise son droit de réplique.

La présidente des débats appelle le vote.

FIQP-A17-C-I-14 **IL EST PROPOSÉ :**

« D'adopter les prévisions budgétaires 2018 telles que présentées. »

Martine Tremblay - Sonia Mancier

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 **Adoption de la cotisation fédérale**

Présenté par : Mesdames Martine Tremblay et Sonia Mancier, membres du comité exécutif provisoire de la FIQP.

Aucun document de référence.

Madame Martine Tremblay dépose la proposition **FIQP-A17-C-I-15** (Mancier-Tremblay) et en fait la lecture.

Un comité plénier de 10 minutes est ouvert, suivi d'une délibérante de 10 minutes.

Madame Sonia Mancier utilise son droit de réplique et la présidente des débats appelle le vote.

FIQP-A17-C-I-15 **IL EST PROPOSÉ :**

« Que la cotisation fédérale soit la suivante :

1.24 % du 6^e échelon des échelles de salaire infirmières auxiliaires, inhalothérapeutes et infirmières, et ce pour chaque membre cotisant. À compter du 2 avril 2018, la cotisation fédérale sera de 1.24 % du 9^e échelon de l'échelle de salaire de l'infirmière pour les titres d'emploi d'infirmière. »

Sonia Mancier - Martine Tremblay

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. ÉLECTIONS AU COMITÉ EXÉCUTIF FÉDÉRAL ET AU COMITÉ VÉRIFICATION INTERNE

La présidente des débats indique à la délégation que les élections au Comité exécutif fédéral et au comité Vérification interne se tiendront le 30 novembre et le résultat du vote sera ajouté au procès-verbal.

Comité exécutif (5 membres)	
Présidente	Sonia Mancier
Vice-présidente infirmière	Patricia Conrath
Vice-présidente infirmière auxiliaire	Lyne Guerra
Secrétaire	Josée Chartré
Trésorière	Martine Tremblay

Comité permanent Vérification interne	
Membre	Dominique Boutin
Membre	Marie- Ève Ringuet
Membre	Isabelle Roy

7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONGRÈS DE FONDATION DES 5 ET 6 OCTOBRE 2016

Présenté par : Madame Joanne Poulin, présidente des débats.

Document de référence : **FIQP-A17-C-I-D4** « Procès-verbal du congrès de fondation de la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec | Secteur privé (FIQP) tenu les 5 et 6 octobre 2016 ».

La présidente des débats dépose la proposition **FIQP-A17-C-I-16** (Tremblay-Mancier) et en fait la lecture. Elle indique que des modifications seront apportées à la liste des présences.

FIQP-A17-C-I-16	IL EST PROPOSÉ :
« D'adopter le procès-verbal du congrès de fondation des 5 et 6 octobre 2016 »	
Martine Tremblay - Sonia Mancier	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. MOT DE CLÔTURE

Madame Sonia Mancier, membre du comité exécutif provisoire de la FIQP, s'adresse à la délégation en précisant qu'une nouvelle page de la FIQP vient de se tourner. Cette organisation est maintenant prête et outillée pour mener à bien ses grands projets. Après en avoir monté les fondations en 2016, elle devra maintenant en monter les murs et s'assurer de sa viabilité.

Elle termine en ces termes : « *Tout comme moi, vous êtes fières de faire partie des bâtisseuses que nous sommes. J'ai la profonde conviction que nous trouverons la satisfaction dans cette nouvelle structure que nous nous sommes offerte. À nous maintenant de promouvoir notre Fédération et lui donner sa place sur l'échiquier syndical. Vous pouvez compter sur moi pour que votre voix soit entendue et je compte sur vous, sur votre engagement, votre créativité et votre passion pour rendre la FIQP riche de tous vos talents* ».

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 50.

Sonia Mancier, présidente

Martine Tremblay, trésorière

Diane T. Brousseau, secrétaire d'assemblée

Procès-verbal adopté le



FIQ | SECTEUR PRIVÉ

Nom participante	Établissement	Présences	Statut
AGONOY, CHITA	574 - C.H.S.L.D. Bayview Inc.	X	Officielle
BEAULIEU, MARTINE	159 - Groupe Champlain Inc. (C Héb Champlain des Montagnes)	X	Officielle
BEDARD, AMELIE	1045 - Coopérative de solidarité SABSA		Officielle
BERNARD, CAROLINE	410 - Groupe Roy Santé Inc.	X	Fraternelle
BERNARD, MANON	1015 - Groupe Champlain Inc. (Chaudière- Appalaches)	X	Officielle
CARBONNEAU, MELISSA	530 - Centre d'Accueil Saint-Joseph de Lévis Inc.	X	Officielle
CHERFAOUI, KAMAL	1017 - Groupe Champlain Inc. (Montréal)	X	Officielle
CONRATH, PATRICIA	505 - Résidence Riviera Inc.	X	Officielle
CYR, PATRICK	575 - Groupe Champlain Inc. (Montréal)	X	Officielle
DEMMAD, AHCENE	309 - Vigi Santé Ltée (Montréal)	X	Officielle
DESCHAMPS, MANON	402 - Centre Le Cardinal Inc.	X	Officielle
DUMAS, JOSEE	1015 - Groupe Champlain Inc. (Chaudière- Appalaches)	X	Officielle
GERMAIN, JUDITH	370 - Résidence Angelica Inc.	X	Officielle
GIRARD, LINDA	485 - CHSLD Providence Notre-Dame de Lourdes Inc.	X	Officielle
GIROUX, MARIE-JOSEE	211 - Centre hospitalier St-François Inc.	X	Officielle
GODBOUT, LOUISE	477 - NOVA L'Ouest de l'Ile	X	Officielle
GRENIER, NANCY	598 - Groupe Champlain Inc. (Outaouais)	X	Officielle
GUERRA, LYNE	469 - Villa Medica Inc.	X	Officielle
KENNEY, DEBORAH	297 - Hôpital Shriners pour enfants (Québec) Inc.	X	Officielle
LACARNE, WAHIBA	1017 - Groupe Champlain Inc. (Montréal)	X	Officielle
LAFLAMME, ANIK	297 - Hôpital Shriners pour enfants (Québec) Inc.	X	Officielle
LAROCHELLE, MARYLOU	177 - Hôpital Ste-Monique Inc.	X	Officielle
LESSARD, NATHALIE	483 - La Corporation Notre-Dame de Bon- secours	X	Officielle
LORD, NATHALIE	463 - CHSLD Age3 Inc.	X	Officielle
MANCIER, SONIA	002 - PSSU	X	Officielle
MARLEAU, GAËTANE	367 - Manoir St-Patrice Inc.	X	Officielle

Nom participante	Établissement	Présences	Statut
MARTEL, PATRICIA	309 - Vigi Santé Ltée (Montréal)	X	Officielle
MORIN, SUZANNE	306 - Centre d'Accueil Marcelle Ferron Inc.	X	Officielle
NOISEUX, ISABELLE	575 - Groupe Champlain Inc. (Montréal)	X	Officielle
PAEZ, ROSALINA	574 - C.H.S.L.D. Bayview Inc.	X	Officielle
PAQUIN, YVES	651 - Jardins du Haut Saint-Laurent (1992) inc.		Officielle
PERLO, ANNE	448 - Vigi Santé Ltée (Montréal)	X	Officielle
QUIRION, LOUISE	008 - SPSQ	X	Officielle
RINGUET, MARIE-EVE	410 - Groupe Roy Santé Inc.	X	Officielle
ROY, ISABELLE	463 - CHSLD Age3 Inc.	X	Officielle
SAMSON, JACQUES	232 - Vigi Santé Ltée (Capitale-Nationale)	X	Officielle
TREMBLAY, GHISLAINE	448 - Vigi Santé Ltée (Montréal)	X	Officielle
TREMBLAY, MARTINE	001 - AIM	X	Officielle
TREMBLAY, SUZY	370 - Résidence Angelica Inc.	X	Officielle
TURBIDE, NATHALIE	306 - Centre d'Accueil Marcelle Ferron Inc.	X	Officielle
USE, MARIANNE	470 - Résidence Sorel-Tracy Inc.	X	Officielle

NOS **CONVICTIONS** L'ADN DE NOS **ACTIONS**

NOTES



FIQ | SECTEUR PRIVÉ

FIQ | Secteur privé
5630, rue Hochelaga, Montréal (Québec) H1N 3L7 |
514 543-4060 | 1 855 367-3477 | Téléc. 514 543-3929 |
fiqp.org